



T01
APPLICATION: RELEASE OF INFORMATION
UNDER PART I OF THE *FAMILY ORDERS AND
AGREEMENTS ENFORCEMENT ASSISTANCE ACT*

T01
DEMANDE DE COMMUNICATION DE
RENSEIGNEMENTS EN VERTU DE LA PARTIE I
DE LA *LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES
ORDONNANCES ET DES ENTENTES FAMILIALES*

PART 1
APPLICANT IDENTIFICATION

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Court, peace officer or provincial enforcement service name
Nom du tribunal, de l'agent de la paix ou de l'autorité provinciale

01

Application reference code no.
N° de code de la demande

02

Court, peace office or provincial enforcement service reference no.
N° de référence du tribunal, de l'agent de la paix ou de l'autorité provinciale

03

PART 2
INFORMATION ON PERSON TO BE LOCATED

PARTIE 2
RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE RECHERCHÉE

The name of the person to be located must correspond with the name on the affidavit in support of this application.

Le nom de la personne recherchée doit correspondre au nom inscrit sur l'affidavit à l'appui de la présente demande.

Surname
Nom de famille

04

Given name
Prénom

05

Other given name(s)
Autre prénom(s)

06

Date of birth
Date de naissance

07
Year / Année Month / Mois Day / Jour

Gender
Genre

08 Male / Masculin Female / Féminin Another gender / Autre genre Information not available / Information non disponible

Social Insurance Number
Numéro d'assurance sociale

09

Surname at birth of both parents
Nom de famille des deux parents au moment de leur naissance

10

PART 3
REASON FOR APPLICATION

PARTIE 3
MOTIF DE LA DEMANDE

- 11 A Person in default of the support provision
Personne ne s'étant pas conformée à la disposition alimentaire
- 12 B Person believed to have possession of the child or children in contravention of the custody provision
Personne soupçonnée de détenir un enfant ou des enfants en violation de la disposition de garde
- 13 C Person charged with an offence under section 282 or 283 of the *Criminal code*
Personne accusée d'une infraction aux articles 282 ou 283 du *Code criminel*
- 14 D Missing child
Enfant porté disparu
- 15 E Person believed to have possession of a child or children in contravention of the access right
Personne soupçonnée de détenir un enfant ou des enfants en violation du droit d'accès

PART 4
DOCUMENTS

All applications must be accompanied by the following documents:

- a) where the application is made by an officer or judge of a court,
 - (i) a copy of the family provision to which the application relates,
 - (ii) the court's authorization obtained under section 12 of the Act, and
 - (iii) a copy of the affidavit submitted in support of the application for the court's authorization;
- b) where the application is made by a provincial enforcement service, an affidavit in support of the application in accordance with subsection 14(4) of the Act;
- c) where the application is made by a peace officer investigating a child abduction pursuant to section 282 or 283 of the *Criminal Code*,
 - (i) a copy of the *Criminal Code* information, and
 - (ii) an affidavit in support of the application in accordance with subsection 14(5) of the Act.

PART 5
DECLARATION

I declare that the information in this application is true and is for the purpose of applying for the release of information to assist in locating a person in accordance with the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*.

Name of declarant (print)
Nom de l'attestataire (en caractères d'imprimerie)

Signature of declarant
Signature de l'attestataire

Date (YYYY-MM-DD)
Date (AAAA-MM-JJ)

PARTIE 4
DOCUMENTS

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire :

- a) dans le cas où la demande est présentée par un juge ou un fonctionnaire d'un tribunal :
 - (i) une copie de la disposition familiale en cause,
 - (ii) l'autorisation du tribunal accordée au titre de l'article 12 de la Loi, et
 - (iii) une copie de l'affidavit à l'appui de la demande d'autorisation du tribunal;
- b) dans le cas où la demande est présentée par l'autorité provinciale, un affidavit à l'appui de la demande en conformité avec le paragraphe 14(4) de la Loi;
- c) dans le cas où la demande est présentée par un agent de la paix enquêtant sur un enlèvement d'enfant au sens des articles 282 ou 283 du *Code criminel* :
 - (i) une copie de la dénonciation en vertu du *Code criminel*, et
 - (ii) un affidavit à l'appui de la demande en conformité avec le paragraphe 14(5) de la Loi.

PARTIE 5
ATTESTATION

J'atteste que les renseignements donnés dans la présente demande sont vrais et sont fournis aux fins de la demande de communication de renseignements pouvant aider à retrouver une personne en conformité avec la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.